

PLAN LOCAL D'URBANISME

10000
Niveau d'actualisation
M

DECOUPAGE EN ZONES :
LE SECTEUR AGGLOMERE

PLU, approuvé le 24 juin 2005. Études réalisées par SCP Bâtiment et Arval

3 c

Date d'adoption : 2013
Document approuvé à la délibération municipale du 18 Octobre 2013

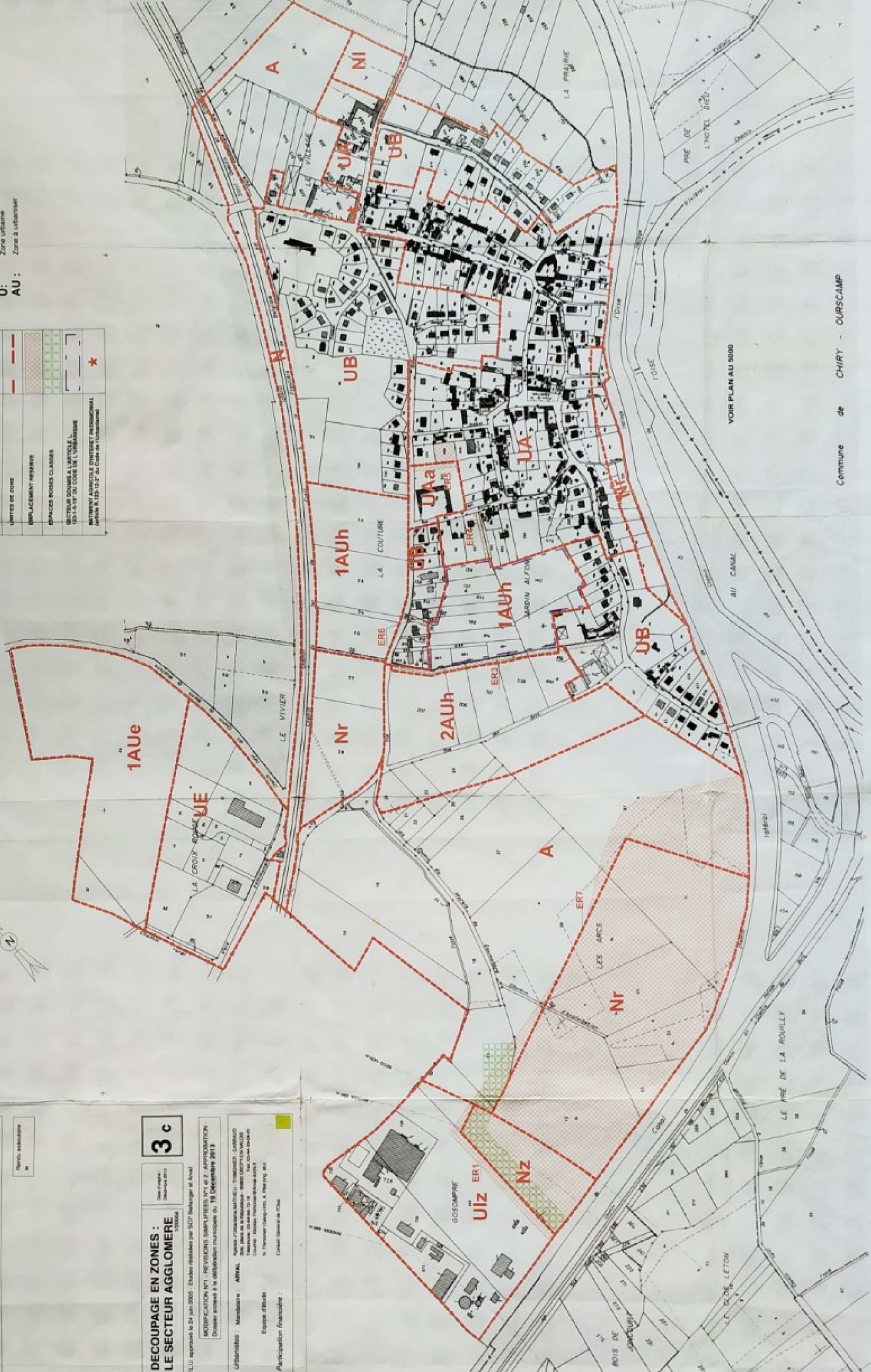
URBANISME : Mairie - Arval
Agence d'urbanisme MARTEL - THOMAS - LAMARCA
300, rue de la République - 88000 EPINALS
03 25 22 10 00 - 03 25 22 10 01
Courriel : mairie@fumigny.fr - urbanisme@fumigny.fr
N. Thirionier (coordonnateur), A. Chier (ing. aut.)
Commissaire de l'urbanisme

Équipe d'étude :
Participation française :

LEGENDE

---	Limite de commune
---	Limites de zone
■	Espaces boisés réservés
■	Espaces boisés classés
■	Secteurs soumis à l'article L. 103-15-10 du Code de l'Urbanisme
★	Movant à l'article 2 du statut municipal (art. 103-15-10 du Code de l'Urbanisme)

N : Naturelle
A : Agricole
U : Zone urbaine
AU : Zone à urbaniser



VOIR PLAN AU 5000